



Protocole sanitaire activité Montagne Partagée

L'application de ce protocole est la responsabilité de TOUS, il en va de la continuité des activités d'UMEN !
Merci de l'aide apportée à l'encadrant pour respecter et faire respecter les mesures.

Auto questionnaire	Chaque participant et encadrant fait son auto questionnaire la veille du départ. En cas de suspicion de Covid ou d'être un « cas contact » => ne pas venir.
Distanciation physique	Ne pas se serrer la main, ni s'embrasser, ni d'accolades Distance à respecter : 2 mètres entre 2 personnes pendant une activité physique sans port de masque. 2 mètres entre 2 personnes « non-actives » sportivement avec port du masque.
Port du masque	Porté systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties, y compris dans les espaces clos (dont hébergement). Obligatoire pendant les transports. Et lors de tout déplacement, sauf activité physique. En activité : Port d'une visière conseillée pour les pilotes. Masque ou visière pour le passager en Joëlette. <i>Exception : les personnes handicapées qui sont dans l'impossibilité de porter un masque doivent prendre contact avec nous pour évaluer les aménagements possibles.</i>
Utilisation de gel hydro-alcoolique	Chacun a son gel dans sa poche ou son sac. Utilisation dès qu'un contact doit avoir lieu ou a eu lieu, dans les phases d'activité, les phases statiques en vie collective, les transferts (gants mis à disposition) Gel mis à disposition dans les véhicules, en activité, sur le lieu d'hébergement.
Kit sanitaire individuel	2 masques par jour pour la vie quotidienne. Gel hydro-alcoolique
Matériels / vêtements liés à la pratique	Utilisation de son équipement personnel <u>non partagé</u> . Bouteille d'eau personnelle Attribution du matériel sportif à 1 personne, non partagé. Désinfection quotidienne avant et après activité
Transport	Port du masque obligatoire en véhicule collectif et individuel Désinfection avant et après utilisation des portes, volant et sièges.